



## Vente d'une maison et part revenant aux enfants

Par **GAUTIE**, le **04/08/2008** à **22:26**

Ma belle mère âgée de 96 ans (saine d'esprit) veut vendre sa maison pour s'installer avec son mari (mariage en 2006...) dans un bien qu'ils ont acheté ensemble. Cette maison elle l'avait achetée avec l'argent de la vente d'une maison qu'elle avait eu en héritage. Elle a 3 filles . Celle ci peuvent elles prétendre à une part de la vente de la maison ? Pendant des années ma belle mère a touché une somme du front de solidarité ne faudra t il pas qu'une partie de la vente serve a rembourser les sommes perçues.

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **04/08/2008** à **23:45**

Bonsoir,

Il n'y aurait de part revenant aux enfants que si cette maison était issue d'une communauté avec son mari décédé par exemple.

Mais si cette maison a été acquise avec de l'argent hérité de sa famille, elle lui appartient en propre et donc le produit de la vente.

Vous restez bien entendu héritiers après son décès.

Bien cordialement